

Bonnes vacances

A vous toutes et tous, nous vous souhaitons de très bonnes vacances. Un grand merci pour la confiance que vous portez à notre organisation. Nous répondrons à vos mails pendant les vacances.

Merci à toutes et à tous les collègues qui ont participé à nos différentes activités et à l'élaboration des différents articles de notre Bulletin académique. Cette participation est un signe d'encouragement pour nous et c'est un moyen d'effectuer un travail de terrain très proche de la préoccupation des collègues.

L'année n'est pas terminée pour nous et nos commissaires paritaires et permanents assureront l'accompagnement des collègues TZR, Stagiaires et Contractuels.

→ 7 juillet 2017 : CAPA titularisation stagiaires BOE et GT révision d'affectation des titulaires.

→ Une première vague d'affectation des collègues contractuels se fera le 18 juillet, souvent pour les collègues CDI. La DPE procédera à l'affectation des autres collègues à la rentrée.

→ 19 juillet 2017 : GT phase ajustement : résultats des révisions d'affectation.

→ Le GT affectation des stagiaires dans un établissement de l'académie de Bordeaux se tiendra le 20 juillet 2017.

Hommage à Simone Veil

La FSU rend hommage à Simone Veil en qui elle reconnaît le courage politique d'avoir porté le droit à l'IVG dans la loi qui porte son nom. Cette loi a été un acte fort dans l'amélioration de la conditions des femmes et un acquis essentiel pour nos libertés.

Humaniste, déterminée, ayant survécu à la barbarie nazie, elle défendait ses convictions politiques et ce qu'elle pensait juste pour l'intérêt général.

Femme de conviction, son action pour faire avancer les droits pour une égale dignité entre les femmes et les hommes est un héritage précieux.

Féministe, militante pour les droits des femmes, elle a su faire face au mépris et à l'ignominie pour faire inscrire le droit à l'IVG dans la loi.

Les mobilisations récentes de certains groupes comme les « survivants » et de certains partis politiques qui tentent de restreindre ce droit sont des éléments qui requièrent la vigilance de toutes et tous.

La FSU s'attachera à continuer de faire vivre ce droit en participant notamment aux événements qui se dérouleront le 28 septembre, journée internationale du droit à l'avortement.

Réunion du Bureau académique



Le Bureau académique s'est réuni le 23 juin au LP de Pessac.

Et malgré la période des corrections et visites des stagiaires, les 2/3 des membres ont répondu présent.

Comme chaque année, cette dernière réunion de l'année a été consacrée au bilan et à la planification des tâches de l'année prochaine.

Une part importante de cette réunion a été réservée à la [lettre ouverte adressée au Président de Région Nouvelle Aquitaine](#). Et vu le contenu et l'importance de cette lettre, la presse spécialisée en a fait écho ; c'est le cas d'une dépêche de l'AEF du 30 juin 2017 :

Le Snuep-FSU veut "des clarifications quant aux objectifs que poursuit la Région" pour l'enseignement professionnel. Le syndicat de l'enseignement professionnel public exprime de "fortes inquiétudes" dans une lettre ouverte à Alain Rousset, le président de la région Nouvelle-Aquitaine. Selon le Snuep, Alain Rousset veut "augmenter le nombre d'apprentis" en s'appuyant "sur le développement de l'apprentissage dans les lycées professionnels". Le syndicat rappelle que le président de Région s'était prononcé pour la régionalisation de l'enseignement professionnel portée par François Fillon. "Aucune véritable évaluation n'a été faite sur ce développement forcené de l'apprentissage", relève le syndicat, "malgré les moyens très importants qui lui sont consacrés". Les LP sont "les seuls établissements publics de l'enseignement professionnel qui accueillent nos jeunes sans aucune discrimination", selon le Snuep-FSU. AEF du 30 juin 2017.

Pré-syndicalisation

Le SNUEP-FSU défend l'enseignement professionnel public et laïque sous statut scolaire.

Les moyens humains et matériels mis à votre disposition sont directement liés au nombre de syndiqué-e-s et aux cotisations (déductible des impôts). ENSEMBLE, nous sommes plus forts.

Pour adhérer, vous pouvez télécharger un bulletin d'adhésion ou consulter notre site académique et notre site national.

Tous nos militants et nos militantes sont avant tout professeur-e-s PLP, et exercent en LP, SEP, EREA et SEGPA indépendamment de leur engagement syndical.

Bulletin d'adhésion : [Word](#) et [PDF](#)

Bulletin de prélèvement : [Word](#) et [PDF](#)

CTA 26 juin 2017

En ouverture du CTA, dans sa déclaration liminaire, la FSU a une nouvelle fois dénoncé la volonté gouvernementale de développer l'apprentissage à tout prix. Monsieur le Recteur s'est défendu de vouloir imposer un quelconque « quota » d'apprentis dans nos Lycées Professionnels.

Il souhaite pourtant répondre aux 3000 demandes de poursuite d'étude en apprentissage des élèves de troisième et de leurs familles (chiffre 2016), et reconnaît aussi l'apport financier que cela représente pour les plus démunis !!!

Monsieur le Recteur a insisté sur un point : « là où il y a des capacités d'accueil en CAP, BAC PRO, BTS, les élèves qui souhaitent être accueillis sous statut d'apprenti, le seront ».

Nous avons pu échanger sur le statut des enseignants du second degré et la référence aux 1607 heures d'obligation de service, si souvent colportée dans nos salles des profs de façon mensongère car non dénuée d'arrière pensée.

La FSU a développé son point de vue, largement partagé par Monsieur le Recteur, à savoir, qu'avec son horaire d'enseignement réglementaire, auquel s'ajoutent les préparations, les corrections, la formation, les réunions statutaires et pédagogique ainsi que les réunions avec les parents et nos partenaires et tuteurs de nos élèves, les enseignants assureraient amplement ces 1607 heures.

De plus, le représentant du SNPDN a précisé qu'aucune organisation syndicale de personnels de direction ne demande l'application des 1607 heures, et qu'aucune consigne n'est donnée en ce sens pour faire un décompte des heures profs.

Cette nouvelle mise au point était nécessaire.

Dans l'ordre du jour, il était question de la formation des enseignants, et sur ce point, deux décisions nous semblent aller dans le bon sens :

- Objectif de 3 jours par an et par enseignant de formation.
- Mise en place d'une meilleure formation pour les contractuels, surtout lors de la prise de poste pour les néo-contractuels.

Présentation de la nouvelle grille indiciaire des contractuels.

Les textes parus cette année scolaire (décret n° 2016-1171 du 29 août 2016) donnent un nouveau cadre national pour le recrutement et l'emploi des contractuels qu'ils soient en CDI ou en CDD.

Il prévoit notamment, pour l'établissement des contrats et la rémunération, leur classement dans deux catégories :

La première catégorie pour les agents avec diplômes permettant de se présenter au concours interne et pour les disciplines d'enseignement professionnel aux agents justifiant d'une pratique professionnelle.

La deuxième catégorie pour les agents ayant un diplôme moindre (2 années d'étude après le bac).

Les grilles de rémunération sont nationales par soucis d'équité de traitement sur le territoire. (Voir tableau ci-dessous)

Ainsi, les contractuels de l'ancienne troisième catégorie sont reclassés dans la nouvelle deuxième catégorie.

Les contractuels des anciennes deuxième et première catégorie sont reclassés dans la nouvelle première catégorie.

Il a été rappelé, que le statut des contractuels ne prévoit ni reclassement ni déroulement de carrière. Sur ce point la FSU a demandé que la reprise d'ancienneté soit mise en œuvre et prise en compte pour le reclassement.

De plus, le rythme unique d'avancement fixé tous les 3 ans n'a pas retenu notre adhésion.

Enfin, l'article 9 du décret prévoit la possibilité de rémunérer un contractuel à un indice supérieur à l'indice minimum de sa catégorie pour répondre à certaines spécificités. Cette possibilité pourra être appliquée pour le recrutement dans les disciplines rares, ainsi que dans les zones géographiques peu attractives (Lot et Garonne, Médoc, Nord Gironde, une partie de la Dordogne).

VOTE : 10 voix contre (FSU, UNSA et FO)

Création de 2 postes de DDFPT assurant les fonctions de Directeurs Opérationnels des Campus des Métiers :

LP F. Tristan CAMBLANES ET MEYNAC- Aérocampus Aquitaine

LP de l'Estuaire BLAYE- Campus maintenance technique en environnement sensible.

VOTE : Pour 3 (UNSA), Contre 5 (FSU), Abstention 2 (FO)

MASSIAS Jean Luc SNUEP-FSU

Exclusif : un constat alarmant !

Les sondages sont ce qu'ils sont, on leur fait confiance ou non, mais bon ils existent. Et en voilà un qu'il nous paraît intéressant de vous faire connaître. Réalisé par l'Insee auprès de 10000 entreprises depuis janvier 2017 et paru dans l'Express en début de semaine dernière, en voici un résumé :

« Un peu moins de la moitié d'entre elles, 47% pour être exact, sont confrontées à des obstacles au moment de recruter en contrat à durée indéterminée ou déterminée. Les embauches sont freinées par l'incertitude sur la situation économique (barrière citée par 28% des entreprises), la difficulté à trouver de la main d'œuvre compétente (27% des entreprises), un coût de l'emploi jugé trop élevé (23% des entreprises) et par la réglementation du marché de l'emploi (18% des entreprises) ».

Ce qui signifie clairement que pour plus d'un quart des entrepreneurs, la difficulté à trouver de la main d'œuvre compétente se situe bien avant la réglementation du marché de l'emploi, c'est-à-dire le code du travail !

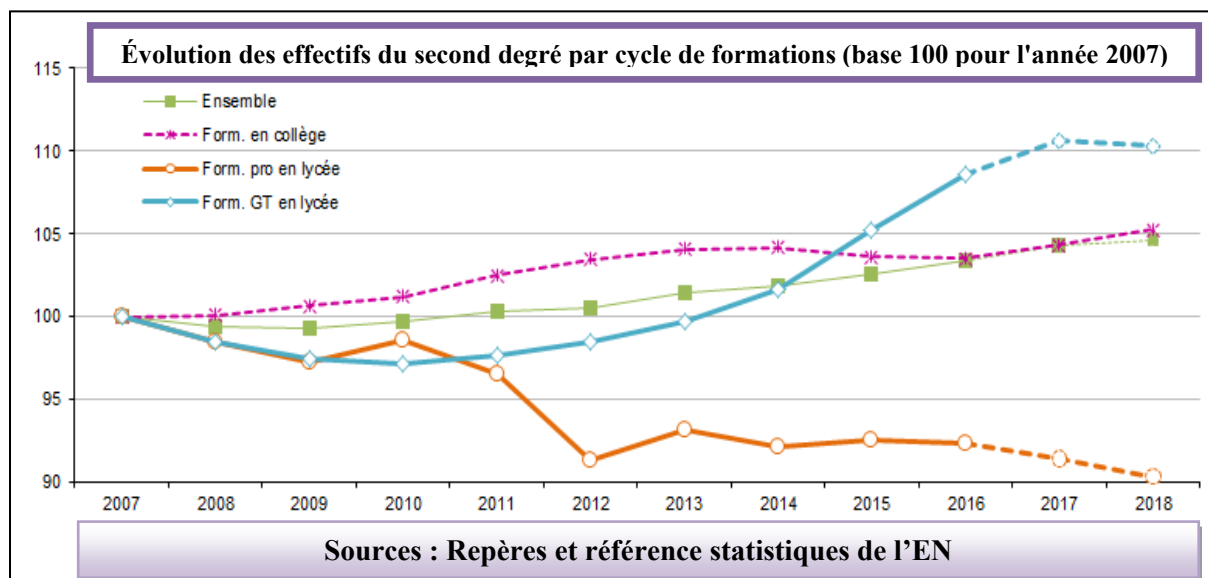
Et l'analyse se fait encore plus précise : « Les entreprises qui ont du mal à trouver une main d'œuvre compétente constituent nettement une catégorie à part. Elles ne citent pas particulièrement des barrières de coût ou de réglementation et sont nettement moins freinées que les autres par l'incertitude sur la situation économique... Le manque de compétences disponibles, qui empêche de recruter, n'est pas un souci mineur. 45% des entreprises confrontées à ce problème affirment que leur activité (leur production), est limitée par un nombre insuffisant d'employés.»

Cette analyse est à mettre en relation avec l'enquête besoin de main d'œuvre (BMO-2017, Pôle emploi) qui énumère les métiers en tension. On y retrouve la plupart de ceux auxquels **nous préparons en LP/EREA/SEGPA** : aide à domicile, vente, agents d'entretien des locaux, hôtellerie, bâtiment, secrétaires et comptables, coiffeurs, conducteurs routiers, menuisiers, serruriers, plombiers/chauffagistes, agents de sécurité, ouvriers du magasinage, agents et ouvriers de la maintenance, agents des industries de process, électro-mécaniciens...

Or, que constate-t-on depuis 2008 et la rénovation de la voie pro : moins de lycées pros (-100), moins de classes (- 3200, de 22580 en 2008 à 19378 en 2015), moins d'élèves formés (- 63000, de 727000 en 2005 à 664000 en 2016).

L'enseignement professionnel public est le seul type d'enseignement en France à voir autant fondre ses effectifs comme en témoigne le graphique ci-dessous. Celui-ci est de plus en plus ignoré et de plus en plus maltraité ! Et notre pays et nos jeunes en payent le prix fort avec des millions de chômeurs et des milliards et des milliards dépensés dans l'apprentissage, véritable tonneau des Danaïdes au « service » d'un système qui ne fait que se voiler la face devant la cruelle réalité. C'est un choix politique que nous ne défendons pas.

Avec dignité, force et courage, continuons à défendre notre EPP en formation initiale sous statut scolaire. Nous avons tous les arguments pour le faire. **Le SNUEP a fait le choix de ce combat-là !**



Enquête SEGPA SNEP-SNES-SNUEP-SNUipp / mars et mai 2017

Cette enquête a été renseignée par des PLC (42 %) et par **des PLP (38 %)** ; PE (20 %). Nous publions ici la deuxième et dernière partie des résultats de cette enquête (la première partie dans le [Bulletin académique n°186](#)) :

→ Champs professionnels :

Hygiène, Alimentation, Services dans 83 % des SEGPA,
Habitat dans 7 / 10
Production industrielle : 15 %
Vente Distribution Magasinage : 1 / 4
Espace rural Environnement : 1 / 4

Dans plus de la moitié des SEGPA, les élèves sont inclus dans les classes de collège.

Si la majorité est une inclusion individuelle, on voit l'inclusion de la classe entière en sixième à plus de 35 %.

→ **Coordination/synthèse** : Près de **2/3 des SEGPA** ont perçu une enveloppe propre à ces heures. Dans 85 % des cas, 2 h par semaine, sinon 1 h.

→ Conclusions :

- **L'inclusion continue de se développer, en 6^{ème} surtout mais aussi sur les autres niveaux.**
- **Il est difficile de cerner ce qu'en pensent les collègues.**
- **La répercussion de la réforme du collège ne se voit pas encore. Néanmoins, l'absence des moyens dus est très prégnante.**

Revendications :

- Structure SEGPA à 4 niveaux avec orientation dès la fin du CM2
- Moyens horaire ! Dotations par niveau et non globalisées sur l'ensemble de la structure.
- Moyens financiers pour faire fonctionner les ateliers via TA ou retour des produits de la vente d'objets confectionnés, besoins en matériel et matériaux. Besoin d'un texte clair sur qui fait les achats (exemple des courses en HAS)
- Egalité horaire PE/PLP/PLC et rémunération/indemnités
- Indemnité PP !
- Un seuil max d'effectifs (notamment en atelier) : 16 (8), maintient atelier dès la 4^{ème}
- PLC : participation aux heures de coordination/synthèse
- pas de « semaines EPI »
- Plus de maîtres que de classes : + 1 PE dans les équipes
- inclusion : refus de toute inclusion, y préférer la co-animation (PE-PLC par exemple) ; inclusion uniquement sur projets et volontarismes ; ne pas multiplier les profils (SEGPA, ULIS, UP2A...) inclus dans une même classe
- Problématique des machines dangereuses : empêche la fabrication d'objets confectionnés
- PSE en 3^{ème}
- Offre enrichie en CAP post-SEGPA
- Offre large d'ateliers
- Un directeur/une directrice dans toutes les SEGPA

Sous prétexte d'assurer l'égalité des filières, la réforme du bac pro en 3 ans a instauré une épreuve de rattrapage, appelée épreuve de contrôle.

Pour le SNUEP-FSU, organiser une épreuve de rattrapage à l'issue d'un baccalauréat essentiellement passé en CCF (contrôle en cours de formation) est un contresens. Cette épreuve de contrôle, par ses modalités d'organisation, continue à compter autant que toutes les épreuves du 1^{er} groupe réunies : les matières y sont imposées aux candidat-es, et les résultats obtenus compensent directement la moyenne coefficientée des épreuves précédentes. En réalité, la finalité de cette épreuve est surtout d'augmenter artificiellement le taux de réussite !

C'est pourquoi le SNUEP-FSU revendique la suppression de cette épreuve de contrôle, tant que le baccalauréat professionnel ne sera pas enfin organisé sous forme d'épreuves ponctuelles terminales, seules garantes de l'équité nationale et de la valeur du diplôme délivré.

C'est uniquement dans ce cadre que le rattrapage des candidat-es pourra être légitimé. Il faudra, alors, leur laisser le choix des épreuves, sans modification des coefficients, à l'instar de ce qui existe dans les autres voies d'accès au baccalauréat.

Pour toutes ces raisons, le SNUEP-FSU, réuni en Bureau national, a décidé, cette année encore, de déposer un préavis de grève sur la période d'organisation de l'épreuve de contrôle, afin de couvrir les collègues qui refuseraient d'y participer.

Gel de la valeur du point d'indice : la FSU s'adresse au gouvernement

Monsieur le Ministre,

Nous apprenons par la presse la décision du gouvernement de geler la valeur du point d'indice des fonctionnaires. Cette décision unilatérale du gouvernement est inacceptable pour la FSU et pour tous les agents de la Fonction Publique. Ce n'est pas ainsi que nous envisagions un dialogue social respectueux des agents et de leurs représentants et cela à quelques jours de la tenue d'un Conseil Commun de la Fonction Publique.

Cette mesure est profondément injuste et négative pour la fonction publique : ce n'est pas en portant atteinte aux conditions de rémunération de ses agents que l'on renforce le bien commun et notre modèle social.

Les fonctionnaires ont subi des pertes importantes de pouvoir d'achat depuis plus de 15 ans. Pendant cette période nombre de postes ont été supprimés, ce qui a alourdi leurs tâches, sans pour autant que cela n'entraîne une revalorisation de leurs rémunérations. Aujourd'hui, geler leur salaire est donc une double peine, inadmissible.

Ce retour en arrière va continuer d'aggraver la dégradation du niveau de vie des plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique. Alors que depuis 2010, le point était gelé, une seule revalorisation de 1,2% est intervenue pour 2016. Cette première dynamique serait tout de suite enrayée par votre décision alors même que nous sommes dans un contexte de reprise de l'inflation (prévision d'inflation revue à la hausse à 1,8% pour 2017 et 1,7% pour 2018).

Après six années de disette indiciaire entre 2010 et 2016, avancer à reculons c'est aggraver la dégradation du niveau de vie déjà vécue par plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique.

[La suite sur le site de la FSU](#)